

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 décembre 2014

---

SIMPLIFICATION DE LA VIE DES ENTREPRISES ET DISPOSITIONS DE CLARIFICATION  
DU DROIT ET DES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES - (N° 2390)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° 7

présenté par  
Mme Errante  
(avec l'accord du gouvernement)

-----

### ARTICLE 34 TER

Rédiger ainsi l'alinéa 12 :

« IV. – L'article L. 954-8 du code de commerce est ainsi rédigé : »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de codification.